

## Faculté de droit



INT3312

### Dimensions internationales des politiques de la Communauté

[30h]

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

**Enseignant(s):** Pierre d'Argent  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** Troisième cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

Etude approfondie de la manière dont différentes politiques de la Communauté et de l'Union s'insèrent dans un ensemble plus large de relations internationales régies par la règle de droit.

L'objectif est donc de présenter de manière globale et cohérente le droit des relations extérieures de la Communauté européenne et de l'Union européenne.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

##### CONTENU :

Aspects internationaux des politiques agricole, de pêche et commerciale ; principes fondamentaux des relations extérieures de la Communauté et de l'Union, à l'exclusion de la PESC.

##### METHODE :

Cours de type magistral, offrant aux étudiants les éléments de structure indispensables à la compréhension des concepts et des pratiques, tout en sollicitant de leur part une participation active adaptée à leur niveau d'étude.

#### Résumé : Contenu et Méthodes

Le cours est divisé en deux parties.

La première partie est consacrée à des notions de bases : personnalité juridique de la CE et de l'UE; treaty-making power; politique étrangère et de sécurité commune.

La seconde partie est consacrée à certaines politiques de la CE et de l'UE dont le caractère international est marqué : politique de commerce extérieur (politique douanière et politique commerciale commune); politiques d'association et de coopération; sanctions de la CE et de l'UE contre des Etats tiers; aspects militaires de la PESC.

#### Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

//

#### Autres crédits de l'activité dans les programmes

<b>DREU3DS/E</b>	Diplôme d'études spécialisées en droit international et européen (Droit européen)	Obligatoire
<b>DREU3DS/I</b>	Diplôme d'études spécialisées en droit international et européen (Droit international)	Obligatoire